



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 03/2020
au Conseil communal

Gestion et comptes 2019

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2019.

L'exercice 2019 s'est soldé par un

excédent réel des recettes de CHF 140'224.24

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 426'810.--.

Ce résultat qui est largement positif par rapport à ce qui était prévu au budget 2019, provient principalement des éléments suivants :

- Revenus plus élevés que prévu et contenant quelques éléments exceptionnels dans la rubrique « Impôts ».
- Une baisse des amortissements d'env. KCHF 50 par rapport au budget provenant du fait que nous avons amorti en totalité plusieurs actifs en 2018.
- Une gestion parcimonieuse de nos dépenses. En effet, toutes les rubriques sous notre contrôle affichent des dépenses en dessous de ce que nous avons budgété.
- Une provision pour le complément à verser sur les acomptes de la péréquation 2019.

Comparé au résultat 2018, nos revenus récurrents provenant des impôts augmentent d'env. KCHF 1'000. Cette augmentation est dû en partie à quelques éléments exceptionnels (prestations en capital, impôts récupérés après défalcatons, diminution de la réserve sur débiteurs douteux s/impôts, Gains immobiliers) et de l'embellie économique en 2019 qui se traduit par des impôts plus élevés sur les revenus et la fortune de nos contribuables. Le COVID19 ayant sévi en ce début 2020, nous devons malheureusement nous attendre à ce que ces revenus récurrents repartiront à la baisse pour quelques années.

Le rapport de gestion contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2019.

Conformément à la demande de l'état (directive sur la révision – octobre 2016) nous joignons en annexes à ce préavis :

- Le résumé des comptes.
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés.
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan.
- Le tableau des investissements.

Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER,

vu le préavis municipal N° 03/2020 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2019,

vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,

ouï les conclusions du rapport de ladite commission,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 03/2020 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2019,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2019.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 6 juillet 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jacques Mugnier



La Secrétaire


Laurence Bodenmann

Annexes mentionnées